



Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

www.cd59.fr

PASS Territorial du Cdg59



Des prestations d'Action Sociale et Solidaire...
... au plus près de vos agents.

www.cd59.fr



14 rue Jeanne Maillette - BP 1222 - 59013 Lille Cedex - Tél. : 03 59 56 88 00



Les interventions

- Le mot de bienvenue
- Le contexte juridique et la réponse du Cdg59 présenté par Guy Decloquement, Directeur, Affaires Financières - Prévention
- Le PASS Territorial présenté par Cyril Carlier Directeur du FNASS
- Questions - réponses



Le contexte juridique et la réponse du Cdg59

- La définition de l'action sociale
- Les obligations qui pèsent sur les collectivités
- Le rôle des Cdg
- La réponse du Cdg59
- Les actions futures

Considérations générales

- Les dispositions applicables en la matière sont issues :
 - de la loi 2007-209 du 19 février 2007 qui a modifié la loi de 1984 relative à la fonction publique territoriale,
 - de la loi 2007-148 du 2 février 2007 qui a modifié la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,
 - L'ordonnance du 21 janvier 2010 qui a modifié l'article 88 de la loi de 1984.

La définition de l'action sociale

- Selon les dispositions de l'article 9 de la loi de 1983
«L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.»
- Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

Les obligations qui pèsent sur les collectivités

- Selon les disposition de l'article 88-1 de la loi de 1984 *« L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. »*

Les obligations qui pèsent sur les collectivités

- Des prestations distinctes de la rémunération et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.
- Une contribution des bénéficiaires à la prestation.
- Des prestations qui tiennent compte « sauf exception » du revenu et/ou de la situation familiale.

Le rôle des Cdg

- Selon les dispositions de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
«les centres de gestion peuvent assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, des collectivités et établissements qui le demandent. Ils peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées »

Le rôle des Cdg

La démarche engagée

✓ Constat

Disparités, coût d'accès aux formules actuelles, exigences de « *retour* » sur cotisation, action sociale comme facteur d'attractivité.

✓ Définition des besoins

Une réflexion engagée au niveau national.



Le rôle des Cdg

La démarche engagée

✓ Un contrat sécurisé juridiquement et conclu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

✓ Rôle complémentaire du Cdg59

Il est l'interface entre le FNASS et les collectivités, il est garant de l'exécution du contrat-cadre.



Le rôle des Cdg

- ✓ Une logique d'expertise et de mutualisation
- ✓ Pour faire de l'action sociale une approche dynamique de la gestion des ressources humaines.

La réponse du Cdg59

- ✓ A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le FNASS a été retenu comme opérateur.
- ✓ Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2014.
- ✓ Un taux de 0,70 % du traitement brut en 2010.
- ✓ Un taux de retour garanti entre 80 et 90 % en 2010.

La réponse du Cdg59

- ✓ Un contrat mutualisé spécifique au Cdg59 (différent de l'offre classique FNASS)
- ✓ Périmètre : Ressort géographique Cdg59
Le département du Nord soit :
 - 941 collectivités et établissements publics
 - plus de 25 000 dossiers d'agents
- ✓ Durée du contrat pour les adhérents : 5 ans avec sortie possible chaque année

Les actions futures

- Dès la parution des décrets d'application, le Cdg59 lancera une nouvelle consultation afin de mettre en place de nouveaux contrats dans les domaines :
 - de la santé,
 - de la prévoyance.

**Le PASS Territorial :
une solution « clés en main »
au service de l'élu local et de l'agent**

✓ L'opérateur du PASS Territorial : le FNAAS

- Généralités : une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1966 dans le Nord
- Une présence nationale et un positionnement souverain

- Instances institutionnelles

1 voix par collectivité adhérente

Une gouvernance paritaire et pluraliste



15

**Le PASS Territorial :
une solution « clés en main »**

- ✓ Quelques chiffres
- ✓ Règles générales : imposition de référence, conjoint, enfant à charge, délai de reprise.



16

**Le PASS Territorial :
une solution « clés en main »**

- ✓ **Un taux maîtrisé de 0,70%**
 - Base : salaire brut des bénéficiaires
 - Tous contrats pris en charge d'une durée de 12 mois minimum consécutifs
 - Appels et avoirs complémentaires de cotisation

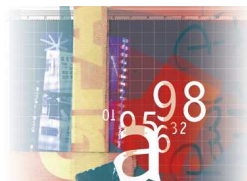
**Le PASS Territorial :
une solution « clés en main »**

- ✓ **Une garantie de taux de retour pour la collectivité**
 - Présentation du dispositif et de sa modularité
- ✓ **Un contrat modulable**
 - Évolutivité annuelle : taux cotisation, garantie de retour
 - Sur-cotisation pour renforcer l'attractivité avec engagement triennal : **prestations adaptées et coût.**

Le PASS Territorial : une solution « clés en main »

✓ Des avantages pour tous et à tous les moments de la vie

45 prestations et services : aides financières, prêts, coupons & chèques, participations et avantages divers...



Le PASS Territorial : une solution « clés en main »

✓ Des avantages pour tous et à tous les moments de la vie

- Amélioration de la vie quotidienne
- Aides financières
- Prestations à destination des enfants
- Vacances et loisirs

Le PASS Territorial : une solution « clés en main »

✓ Des avantages pour tous et à tous les moments de la vie

- Événements de la vie
- Prestations et services complémentaires



21

Le PASS Territorial : une solution « clés en main »

✓ Des services associés personnalisés

- Le correspondant local pour la proximité
- Plateforme téléphonique distante
- Interlocuteur dédié
- Dématérialisation des échanges en cours
- Prestations du Crédit Social des Fonctionnaires (CSF)



22

Le PASS Territorial : une solution « clés en main »

✓ Informations générales

- Contacts : référents Cdg59, interlocuteurs FNASS, web + téléchargements
- Modalités d'adhésion : 3 documents à adresser au Cdg59
- Une offre innovante sans équivalence

Questions réponses

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord



CONSEIL
PREVENTION
CONCOURS
CARRIERES
EMPLOI

www.cdg59.fr

PASS Territorial du Cdg59



Des prestations d'Action Sociale et Solidaire...
... au plus près de vos agents.

www.cdg59.fr